ID: 069-216901272-20240328-20240328_012-DE

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Séance du Conseil municipal du 28 mars 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 mars 2024 Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 8 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

19 Membres présents :

| COMMUN | LAGRANGE | DAUPHIN-GUTIERREZ | JASSERAND |
|-----------|-----------|-------------------|-------------|
| SEDDAS | KOUZOUPIS | DORVEAUX | GARABED |
| DONZELOT | | EYNARD | SEGUIN |
| MARILLIER | | | DELORME |
| | MICHAUX | | MAITRE |
| | | BARRAL | PATOUILLARD |
| | MOULARD | BEGUE | |

08 Membres absents excusés :

| COUVRAT | MARIE-BROUILLY | GIRIN | HODZIC |
|---------|----------------|--------|--------|
| SOUGH | MANTOUX | DOUCET | RIVET |

08 Pouvoirs:

| COUVRAT | Donne pouvoir à | COMMUN |
|----------------|-----------------|-------------------|
| MARIE-BROUILLY | Donne pouvoir à | DONZELOT |
| GIRIN | Donne pouvoir à | DAUPHIN-GUTIERREZ |
| HODZIC | Donne pouvoir à | EYNARD |
| SOUGH | Donne pouvoir à | PATOUILLARD |
| MANTOUX | Donne pouvoir à | BARRAL |
| DOUCET | Donne pouvoir à | MAITRE |
| RIVET | Donne pouvoir à | DELORME |

Délibération n° 20240328-012/ 3.1

ACQUISITION DE TERRAIN A LA SOCIETE BIOMERIEUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VALLON DES PIERRES ROUGES

Dans le cadre du projet d'aménagement du Vallon des Pierres Rouges et comme prévu au programme de l'opération, une acquisition de terrain à la société BIOMERIEUX est nécessaire afin de conforter le cheminement piéton à créer sur la séquence 3. Actuellement situé sur la rive gauche du ruisseau, le chemin piéton est peu large, et au bord d'un talus relativement pentu pouvant, à terme, rendre difficile la circulation des usagers.

Le projet prévoit donc de passer le cheminement sur la rive droite afin de l'élargir et de permettre une circulation dans une zone boisée et ombragée. Pour cela la commune a sollicité la société BIOMERIEUX pour acquérir une bande de terrain de 2 380m² située sur les parcelles AH 217, AH 218 et AH 219 à cheval sur les

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

zones UEi2 (activité économique) et zone N (Naturelle) du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLUH) de la Métropole.

Conformément à la réglementation, le service d'évaluation du domaine a été consulté. La valeur vénale du terrain a ainsi été estimée à 9 000 € (avis en date du 13/02/2024).

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- VALIDE cette acquisition au prix de 9 000 €
- AUTORISE M le Maire à signer les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Loïc COMMUN.

MAR

Le secrétaire de seance, Edwige PATOUILLARD

Délibération n° 20240328-012 du 28/03/2024

Signataire: Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 05/04/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 05/04/2024